



A.P.E.

Accueil et Promotion
des Étrangers

Formation linguistique OFII B1 oral

Public visé et prérequis :

Migrants primo-arrivants signataires d'un contrat d'intégration républicaine (CIR) sur la plateforme d'accueil de l'OFII titulaire d'une dispense de formation linguistique souhaitant faire une formation facultative OFII B1 oral. Pour intégrer la formation, le candidat doit pouvoir attester du niveau A2 soit : par la production d'une attestation de formation linguistique OFII A2; le cas échéant, par la production d'un diplôme ou de tout autre test ou attestation linguistique produit par un organisme certificateur reconnu au niveau national ou international; ou par la production de tout autre test réalisé par Accueil et Promotion des Etrangers (APE).

Objectifs :

L'objectif de la formation est de préparer le niveau B1 oral en vue de passer l'entretien de demande de naturalisation française.

Durée :

2 semaines, à raison de 25 heures par semaine. (prescription de 50 heures).

Modalités et délais d'accès :

Les personnes sont orientées par l'OFII ou par Accueil et Promotion des Etrangers (APE). Démarrage d'un groupe quand 5 personnes positionnées sur l'action. Délai d'attente d'un à 3 mois environ.

Tarifs :

Formation gratuite.

Contact :

Karine BELLANGER, 02-33-29-10-97
accueil.promotion.etrangers@wanadoo.fr

Modalités pédagogiques et d'évaluation

Formation en présentiel, pédagogie actionnelle (actes de paroles réels visés) selon les déroulés pédagogiques de l'OFII, évaluations formatives et sommatives selon les modalités de l'OFII.

Accessibilité :

Formation accessible au public en situation de handicap.